

Projet de renaturalisation des rives – précisions concernant la lettre de l'APPELS

131 propriétaires riverains ont reçu au cours des dernières semaines une lettre de l'Association pour la protection de l'environnement du Lac Sergent évaluant les besoins de renaturalisation sur leur rive et leur offrant un certain nombre d'arbustes pour faire le travail. Les arbustes seront donnés seulement si les propriétaires s'engagent à planter et entretenir les plants et à poursuivre éventuellement la renaturalisation sur 5 mètres (là où applicable) et selon les obligations futures à être précisées dans le règlement #225 dont première lecture a été faite en décembre.

Le suivi de ces plantations sera fait par l'APPELS et par la Ville de Lac-Sergent. Les protocoles d'entente seront remis à la ville suite à l'opération.

Les riverains doivent finaliser leur plan de renaturalisation et le faire parvenir à l'APPELS dans les délais fixés pour recevoir gratuitement les plants offerts par la Ville de Lac-Sergent. Ils peuvent aussi faire leur plantation avec des espèces de leur choix tout en s'assurant que ce sont des espèces compatibles avec notre environnement.

Claude Phaneuf, APPELS